

DSN SIGNALEMENT - ARRET DE TRAVAIL

La DSN signalement arrêt de travail consiste à transmettre l'arrêt de travail en cas de maladie, maternité, accident du travail et maladie professionnelle :

Ce signalement d'évènement est pour les contractuels de droit privé et les contractuels de droit public.

Attention pour les fonctionnaires, ils sont actuellement hors champ de la DSN.

Vous retrouverez la fiche pratique sur le site client de COSOLUCE :

https://client.cosoluce.fr/vfiles/1522_dsn-signalement.pdf

Cas de l'arrêt maladie arrivant lorsque les payes sont clôturées :

Si un agent est en arrêt et que vos payes sont verrouillées (car déjà mandatées), afin de pouvoir faire votre DSN signalement, vous devrez saisir l'arrêt sur l'agent concerné :

1 – saisie de l'arrêt :

Allez sur l'agent concerné par l'arrêt, sa paye sera verrouillée mais vous pouvez saisir l'arrêt en passant par le bouton **Maladie/Autres** :

Bulletin de paie

septem

Bulletin Rappels Indiciaire Horaire Elus Indemnitaires Cumul act. Mutuelles Autres Rub.

Salarié : 001 Anthony - REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL

- Le salaire

Heures : 75,84 Brut : 1263,54 Imposable : 1051,57 Net à payer : 1015,57

N'afficher que les lignes utilisées

Rubriques	Base	Tx Sal	Mt Sal	Tx Pat	Mt Pat	P
► Traitement de base Indiciaire	2 072,49	421,00	1 036,25			
Supplément Familial	2 234,94	1,00	2,29			
IFSE montant fixe			225,00			
Salaire Brut			1 263,54			
URSSAF Maladie Régime Général	1 263,54			7,00	88,45	
URSSAF Maladie Régime Général Complément	1 263,54			6,00	75,81	
URSSAF Allocation Familiale Régime Général	1 263,54			3,45	43,59	
URSSAF Allocation Familiale Régime Général Compl.	1 263,54			1,80	22,74	
URSSAF Fnal Régime Général	1 263,54			0,10	1,26	
URSSAF Assur.Vieillesse Régime Général	1 263,54	0,40	5,05			
URSSAF Vieillesse Déplafonnée Régime Général	1 263,54			2,02	25,52	
URSSAF Vieillesse Plafonnée Régime Général	1 263,54	6,90	87,18	8,55	108,03	
URSSAF Accident de Travail	1 263,54			4,49	56,73	
C.S.G. Déductible	1 241,43	6,80	84,42			
C.S.G. Non Déductible	1 241,43	2,40	29,79			
R.D.S. Non Déductible	1 241,43	0,50	6,21			
Cotisations Solidarité Autonomie Régime Général	1 263,54			0,30	3,79	
IRCANTEC Tranche A	1 261,25	2,80	35,32	4,20	52,97	
Assurance Chômage	1 263,54			4,05	51,17	
CDGFPT Régime Général	1 263,54			0,80	10,11	
CDGFPT Additionnelle Régime Général	1 263,54			1,05	13,27	
Cotisations CNFPT Régime Général	1 263,54			0,90	11,37	

Salariés Modèles Organismes Historique

Maladie / Autres

Saisir les informations de l'arrêt :

Maladie / Congés spéciaux

- Maladie et arrêt travail en 2023 / 2024

Du	Au	Nb jours	Période de paye	Motif	PT	DT	ST	90%	2/3

Ajouter Supprimer

- Maladie

Date début : 15/09/2024 Date fin : 30/09/2024 Commentaire :

Nbre jours d'absence : 16,00 Nbre jours rémunérés : 16,00

Motif : Maladie ordinaire % Période de paye : Septembre 2024

Ne pas appliquer le jour de carence (exemple : prolongation, maladie récurrente,...etc)

Incidence en paye Déclaration DSN de l'arrêt

Méthode de calcul : Non titulaires - De 4 mois à 2 ans Calcul par défaut

Rémunération de cette maladie :

	Du	Au	Nb jours	Type	Nb j. carence
▶	15/09/2024	30/09/2024	16,00	Plein traitement	1,00
*					

Ajouter Supprimer

Valider Annuler

Pensez à saisir les informations de l'onglet **Déclaration DSN de l'arrêt** :

Maladie / Congés spéciaux

- Maladie et arrêt travail en 2023 / 2024

Du	Au	Nb jours	Période de paye	Motif	PT	DT	ST	90%	2/3

Ajouter Supprimer

- Maladie

Date début : 15/09/2024 Date fin : 30/09/2024 Commentaire :

Nbre jours d'absence : 16,00 Nbre jours rémunérés : 16,00

Motif : Maladie ordinaire % Période de paye : Septembre 2024

Ne pas appliquer le jour de carence (exemple : prolongation, maladie récurrente,...etc)

Incidence en paye Déclaration DSN de l'arrêt

Dernier jour travaillé : 14/09/2024 Date de l'accident :

Date de reprise : 01/10/2024 Motif de reprise : Reprise normale (01)

Date de déclaration : 15/09/2024 Commentaire DSN :

Subrogation du 15/09/2024 au 14/10/2024 le tps partiel théra. :

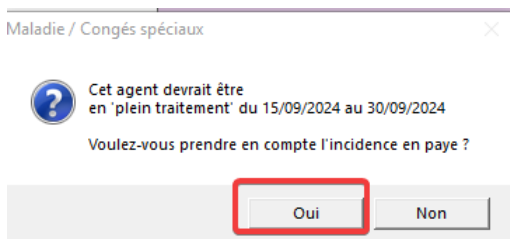
Valider Annuler

La date de reprise (2) est la date de fin de l'arrêt que vous avez en votre possession.

Si la collectivité subroge (4), il faudra cocher et mettre la date jusqu'à laquelle l'agent a le droit au plein traitement. Et ce même si l'arrêt de l'agent s'arrête avant.

Dans mon exemple : La subrogation sera jusqu'au 14 octobre car l'agent a le droit au plein traitement pendant 1 mois. En effet, il est dans la collectivité depuis plus de 4 mois et moins de 2 ans.

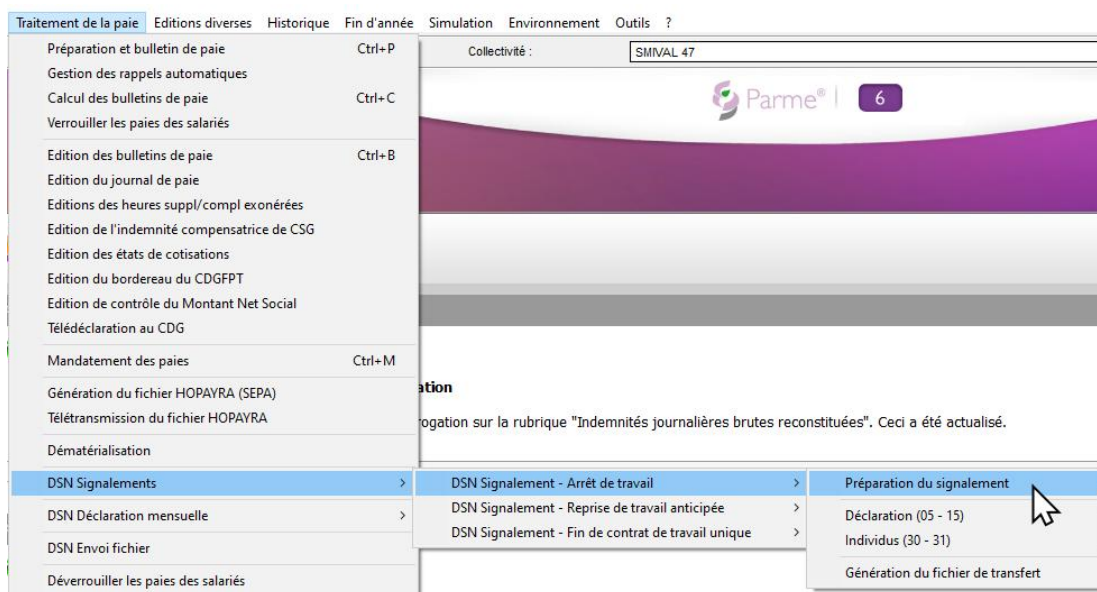
A la validation de la maladie, une fenêtre s'ouvre :



Cliquez sur OUI.

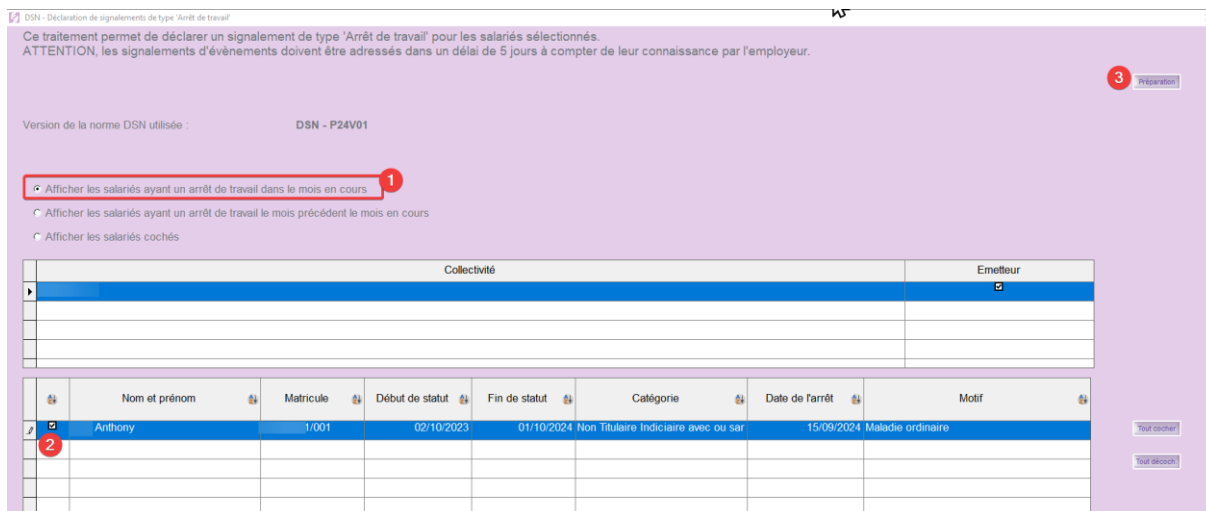
2- Ne pas recalculer le bulletin.

3- Préparation, génération et envoi de la DSN signalement :

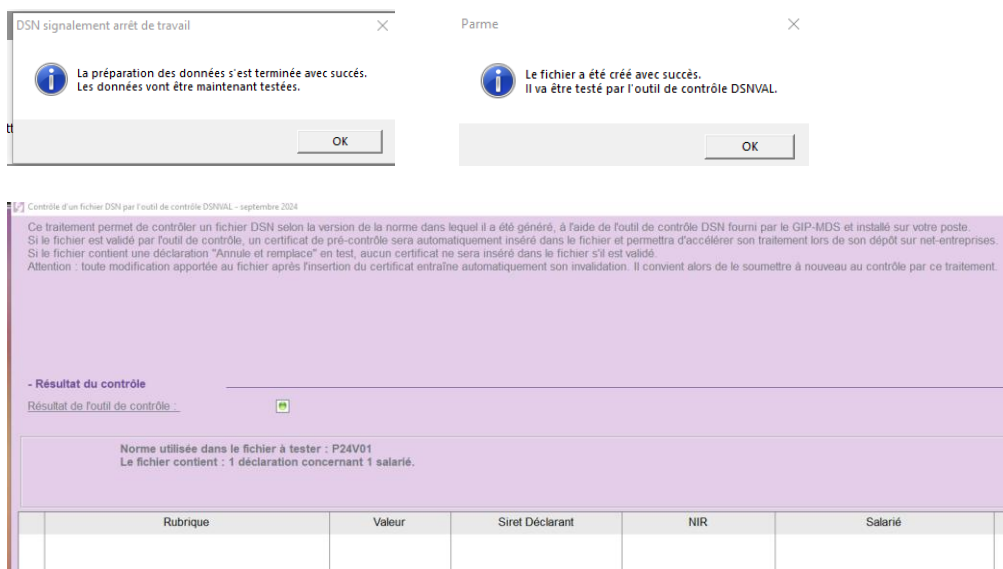


Vous ne retrouverez que les agents concernés par un arrêt sur le mois en cours. (Il ne faut pas faire de DSN signalement s'il s'agit d'une prolongation).

Il faudra cocher l'agent et préparer :



Si vous voulez faire la DSN signalement sur un agent avec un arrêt le mois précédent, il faudra cocher : **Afficher les salariés ayant un arrêt de travail le mois précédent le mois en cours.**

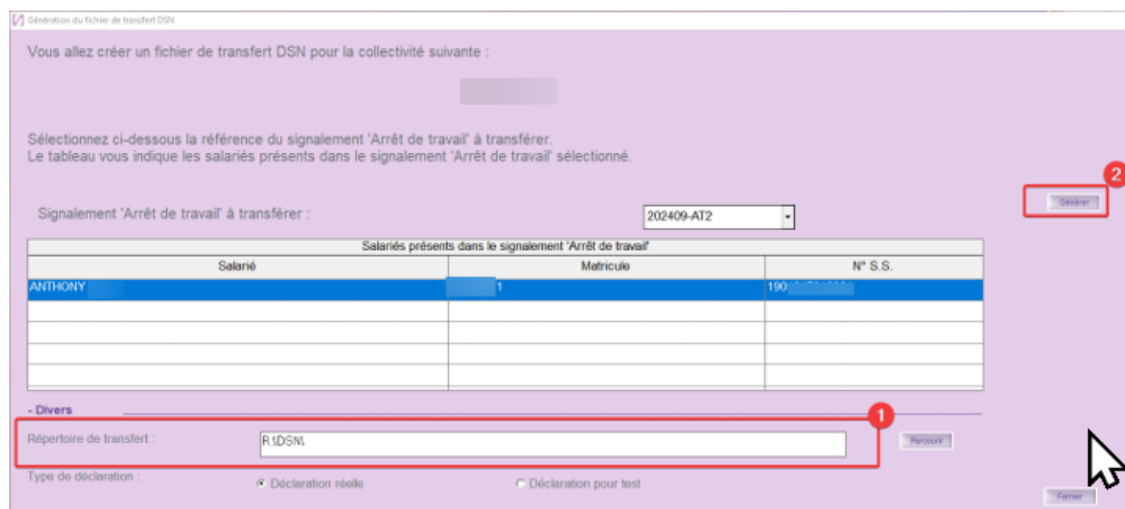
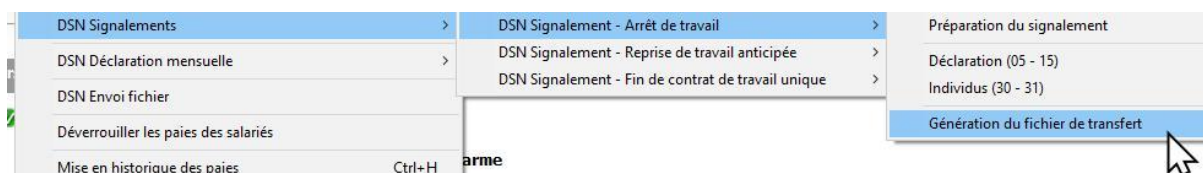


L'outil n'a détecté aucune erreur.

Vous pouvez vérifier la DSN signalement en allant sur la déclaration :



Il ne reste qu'à procéder à la génération du fichier de transfert :



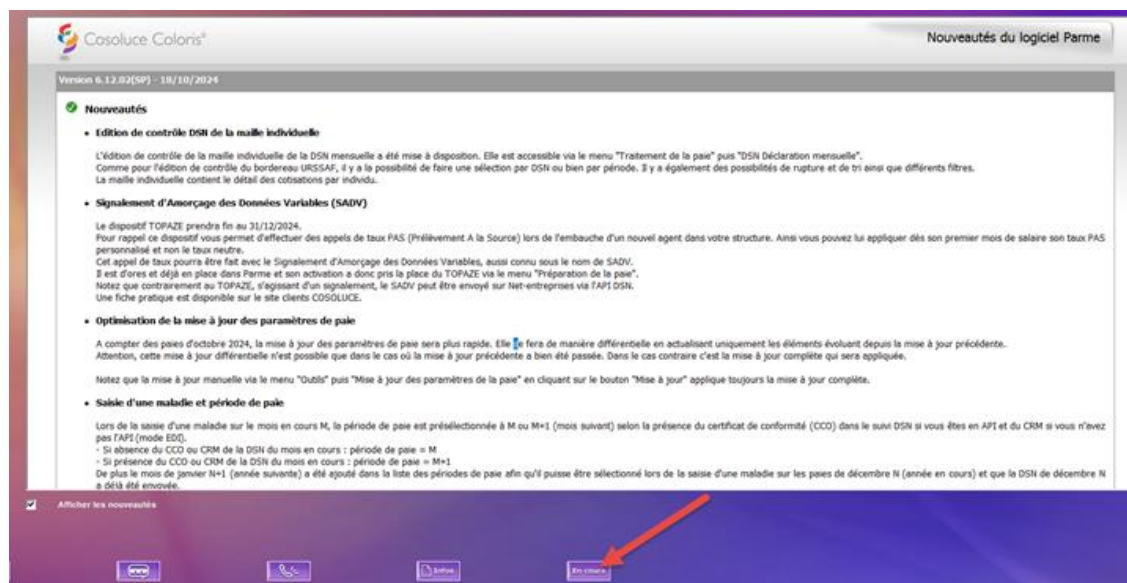
Attention à **bien vérifier votre chemin de répertoire (1)** afin de retrouver votre DSN signalement.

Puis **Générer (2)**.

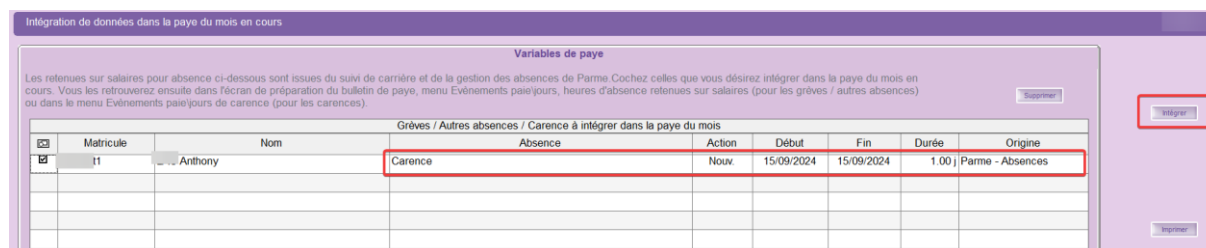
Le fichier va être une nouvelle fois contrôlé par l'outil DSN puis il vous demandera de l'envoyer.

4- Après la mise en historique des payes :

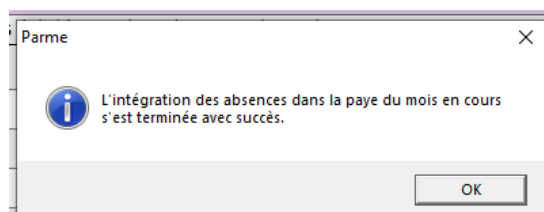
Il faudra cliquer sur le bouton **En cours**, qui permettra d'accéder au tableau avec la maladie de l'agent.



Ou, si vous n'avez pas le bouton « En cours », fermer parme puis le ré ouvrir afin d'avoir la fenêtre avec la maladie de l'agent :



Il faudra **absolument cliquer sur intégrer** afin que la maladie soit prise en compte sur le bulletin.



Cliquez sur ok et fermez la fenêtre.

5 - Calculer le bulletin de l'agent concerné :

Le rappel de la maladie va s'afficher.

Edition de contrôle des rappels automatiques

Anthony /001

Rubrique	Montants avec ancienne valeur					Montants avec nouvelle valeur					Rappel	
	Base	Tx Sal	Mt Salarial	Tx Pat	Mt Patronal	Base	Tx Sal	Mt Salarial	Tx Pat	Mt Patronal	Mt Salarial	Mt Patronal
Mois : Septembre 2024												
Retenue sur traitement jour carence (15/09/2024)	0,00	0,00		0,00		1 036,25	0,00	-34,54 €	0,00		-34,54 €	
Retenue sur primes soumises au TPP jour carence (15/09/20)	0,00	0,00		0,00		225,00	0,00	-7,50 €	0,00		-7,50 €	
Salaire Brut			1 263,54 €					1 221,50 €			-42,04 €	
URSSAF Maladie Régime Général	1 263,54	0,00		7,00	88,45 €	1 221,50	0,00		7,00	85,51 €		-2,94 €

- Le salaire

Heures : 2,53 Brut : 0,08 Imposable : 0,06 Net à payer : 0,06

N'afficher que les lignes utilisées

Rubriques	Base	Tx Sal	Mt Sal	Tx Pat	Mt Pat	P
▶ Traitement de base Indiciaire	2 072,49	421,00	34,54			
Supplément Familial	2 234,94	1,00	0,08			
IFSE montant fixe			7,50			
Rappel sur Retenue sur traitement jour carence (15/09/2024) (2024/09)	1 036,25		-34,54			
Rappel sur Retenue sur primes soumises au TPP jour carence (15/09/20)	225,00		-7,50			
Salaire Brut			42,12			
Rappel sur Salaire Brut (2024/09)			-42,04			
URSSAF Maladie Régime Général	42,12			7,00	2,95	

Fin de la procédure.